



Le Guide des aides en Nouvelle-Aquitaine

AIDES

Développement de logements pour les saisonniers du Tourisme

Publics concernés

Collectivité territoriale , Entreprise , Établissement public

Domaines secondaires

Logement , Tourisme

Création, rénovation de logements, d'aires d'accueil à destination essentiellement des saisonniers du Tourisme. Une mixité des publics accueillis est possible, dès lors que les salariés du tourisme restent majoritaires.

Objectifs

Favoriser le développement d'hébergements en faveur des saisonniers du tourisme, notamment sur les territoires en tension touristique, comme le Littoral ou la Montagne.

Bénéficiaires

Maîtres d'ouvrages publics

Maîtres d'ouvrages privés (hors SCI et personnes physiques)

Montant

25% maximum d'un montant des dépenses éligibles HT plafonné à 750 000 €

Une majoration de 5% maximum pourra être opérée pour les projets implantés sur un territoire très vulnérable.

Montant minimum des travaux : 40 000 €

Dépenses éligibles :

- Frais d'étude et d'honoraires d'architecte, réalisés par un organisme externe au porteur de projet.
- Gros oeuvre, second oeuvre, confort, achat de mobiliers, tentes, caravanes... hors coût foncier.

Critères de sélection

Le maître d'ouvrage devra :

- Disposer d'une étude de marché ou d'un diagnostic justifiant le besoin de lits saisonniers sur le territoire d'implantation choisi.
- Préciser le nombre de lits disponibles après travaux pour les saisonniers du tourisme (hôtels, restaurants, cafés, différents commerces, remontées mécaniques).
- Indiquer la politique d'accueil des saisonniers et les partenariats envisagés avec les acteurs du territoire concernés par l'activité économique saisonnière.

Le porteur de projet s'engage à intégrer une démarche de progrès en matière environnementale et sociétale.

Comment faire ma demande ?

Vous pouvez :

- Remplir la fiche de renseignement à télécharger en bas de page
- Joindre l'extrait kbis de moins de 3 mois

Les renvoyer par mail à l'adresse suivante : tourisme@nouvelle-aquitaine.fr

Cette fiche est une pré demande. En cas de recevabilité de votre projet, vous recevrez un dossier de demande d'aide complet.

Attention : Le projet ne devra pas avoir démarré avant toute sollicitation d'aide auprès de la Région.

Correspondants

Site de Limoges (départements 87-23-19)

27, boulevard de la Corderie CS 3116
87031
Limoges Cedex 1

05 55 45 00 30

Site de Poitiers (départements 79-86-17-16)

15, rue de l' Ancienne Comédie CS 70575
86021
Poitiers

05 16 01 40 55

Site de Bordeaux (départements 33-24-47-40-64)

14, Rue François de Sourdis
33077
Bordeaux cedex

0557578309